

SENAT ACADEMIQUE EN FORMATION RESTREINTE

Délibération n°2022- 36

Le sénat académique en formation restreinte aux enseignants-chercheurs, réuni le 15 novembre 2022 sur convocation de la présidente de l'Université Paris Cité adressée le 8 novembre 2022 ;

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université Paris Cité ;
- Vu** le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maitres de conférence dans sa version consolidée ;
- Vu** le décret n°2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés ;
- Vu** la circulaire du 9 février 2022 relatif à la promotion interne au corps des professeurs des universités au bénéfice des maitres de conférence
- Vu** la délibération 2022-32 du Conseil d'administration du 15 avril 2022 relatif au lignes directrices de gestion d'Université Paris Cité pour la promotion interne des maitres de conférence

Point de l'ordre du jour : Validation de la composition du comité d'audition pour la section CNU 69

Dans le cadre de la campagne de repyramidage MCF au titre de l'année 2021 et de l'année 2022 après en avoir débattu, il est proposé à l'approbation du Sénat académique en formation restreinte la validation de la composition du comité d'audition relatifs au poste de la section CNU 69.

Après en avoir délibéré, le sénat académique réuni en formation restreinte aux enseignants-chercheurs de rang A approuve la présente délibération.

**Nombre de membres constituant le sénat académique réuni en formation restreinte au rang A : 12
Quorum : 6
Nombre de membres participant à la délibération : 8
Abstentions : 0
Votes exprimés : 11
Contre : 0
Pour : 11**

Fait à Paris, le 17/11/2022

La présidente du Sénat
académique restreint



Souad AMMAR-MERAH

Annexe

Validation de la composition du comités d'audition section CNU 69

Faculté	Poste de la section CNU	Qualité au sein du comité	Nom patronymique	Prénom	Section CNU du membre du comité	Corps	Etablissement d'origine
SH / Sciences	69	Président de comité d'audition	Kaminski	Edouard	35	PR	IPGP
SH / Sciences	69	Expert disciplinaire externe 1	Renner	Marianne	69	PR2C	Sorbonne Université
SH / Sciences	69	Expert disciplinaire externe 2	Hardin	Hélène	69	PR	Sorbonne Université
SH / Sciences	69	Non-expert interne	Porcher	Raphael	4604	PUPH 2C	Université Paris Cité